Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 0 6 FEV 2024

ID : 059-255902660-20240205-2624042-DE

# SYNDICAT MIXTE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte Séance du lundi 5 février 2024 à 14 heures Communauté Urbaine de Dunkerque

\_\_\_\_\_

Présidence : Monsieur Jean-François MONTAGNE Nombre de délégués en exercice : 14 Date de convocation de séance : le 24/01/2024

### <u>Présents</u>

Jean-François MONTAGNE

Pour le Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Alain SIMON, Valérie ROBERT

Déléqués

#### Absents et excusés

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Alain SIMON Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Christine GILLOOTS Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Didier BYKOFF Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Président de séance : Jean-François MONTAGNE

Secrétaire de séance : Valérie ROBERT





## COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

# LUNDI 5 FEVRIER 2024 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
DELFORGE MICHEL	CCHE	
MARCE Pins.	C'C HF	E Kente
By note pode		/2 -7
Flounera, Auder	PT CEHB,	
NOMTAGNE J.F	CUD	
SIMOV A	CIID	A SAI
GILLOOTS Choustne	CUD	Hoto
JANSSEN Paul	VP CCHF	
ROBERT Valui	CCHF	
Fernon Ryie	CND	E.
361062-00 ROISIN	DGS CCHF	

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 059-255902660-202402024042-DE



#### DELIBERATION

Désignation d'un nouveau représentant du Syndicat Mixte du SCoT Flandre Dunkerque à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR).

Les statuts de l'AGUR prévoient la possibilité pour le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque de désigner des représentants au sein de ses instances.

Etant membre de l'AGUR, il appartient au comité syndical de désigner ses représentants au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 8-1 des statuts de l'association, le Syndicat Mixte est représenté à l'AG par 3 personnes désignées par le comité syndical. Parmi ces représentants, l'un d'eux est désigné au CA.

Par délibération en date du 15 septembre 2020, Madame Marie-Claude LERMYTTE a été désignée pour représenter le syndicat mixte du SCoT à l'Assemblée Générale de l'AGUR.

Suite à l'élection de Madame Marie-Claude LERMYTTE en qualité de sénatrice le 24 septembre 2023 et à sa démission de son mandat de conseillère municipale et de conseillère communautaire, elle ne peut plus siéger au sein du comité syndical du SCoT et de fait ne peut plus représenter le syndicat mixte à l'Assemblée Générale de l'AGUR.

En sa qualité de déléguée titulaire au comité syndical du SCoT Flandre Dunkerque, il est proposé de désigner Madame Valérie ROBERT pour succéder à Madame LERMYTTE, comme représentante du SCoT à l'AG de l'AGUR.

Le Comité Syndical, après avoir entendu ce qui précède, et en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Valérie ROBERT pour représenter le syndicat mixte du SCoT à l'Assemblée Générale de l'AGUR.

Fait à Dunkerque, au siège du syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque, le 5 février 2024

Pour le Président,